



Avant-propos

Un marché interne élimine divers obstacles et facilite les échanges. Cela vaut-il aussi pour le secteur audiovisuel? Ce n'est pas si évident tant la matière est complexe, sans compter les facteurs non-économiques, comme la culture et l'identité. Du 30 juin au 2 juillet dernier, 300 professionnels du secteur audiovisuel se sont retrouvés à Bruxelles, à l'invitation de la Commission. Deux tendances opposées sont vite apparues: les uns revendiquent des subsides et des règles afin d'assurer leur place sur le marché, les autres ne demandent aux pouvoirs publics que d'ouvrir ce marché et de démanteler les réglementations. Créer une télévision européenne? Les tentatives ne manquent pas (pp. 1 à 3).

Le grand marché n'ouvre pas seulement des possibilités pour le monde des affaires: il attire également les fraudeurs de tout poil. La Commission dispose d'une cellule spéciale pour la lutte contre la fraude. Nous vous présentons quelques résultats de ses investigations (pp. 4 et 5).

Lors des élections européennes du 12 juin dernier, les Belges ont choisi leurs représentants au Parlement européen. Nous vous présentons succinctement les 10 élus francophones et l'élu germanophone (pp. 8 et 9).

Le portrait des 14 élus flamands, vous pouvez consulter notre édition néerlandophone "Europabericht", disponible au Bureau sur simple demande.

Dans notre série de portraits d'Européens, c'est au tour de Maurice Dewulf d'être à l'honneur. Il a siégé pendant neuf ans au Parlement européen, tout en se montrant toujours très attentif aux relations entre l'Europe et les pays en développement. "Les pays pauvres n'ont, encore maintenant, d'autre possibilité que d'implorer l'aide", dit-il (pp. 6-7).

Septembre est le mois du patrimoine culturel européen, et la Commission européenne apporte son soutien à l'événement. En Belgique, la Fondation Roi Baudouin coordonne les différentes activités (p. 14).



J.F. van den Broeck
Directeur du Bureau en Belgique
de la Commission européenne



© EC

Télévision européenne: *l'impossible rêve?*

Tandis que des groupes audiovisuels privés multiplient leurs chaînes TV sur l'Europe, les tentatives pour créer une télévision européenne généraliste n'ont toujours pas abouti.

L'idée de créer une "télévision européenne" ne date pas d'hier. Au début des années 80, l'UER, l'Union européenne de radio et de télévision, mène des expériences de programmation "pan-européennes". Appelées "Eurikon", ces expériences mettent en oeuvre différentes grilles de programmation avec sous-titrages et son multiple en plusieurs langues.

Le projet aboutit à la création en 1985 d'EUROPA-TV, première chaîne à vocation européenne. Sa programmation? Essentiellement des rediffusions issues de cinq chaînes publiques: RAI (Italie), ARD (Allemagne)

NOS (Pays-Bas), RTE (Irlande), RTP (Portugal). Mais des problèmes financiers amènent les 5 partenaires à abandonner l'expérience... au bout d'un an à peine. A la même époque, TV5, la télévision francophone par satellite fait son apparition dans le ciel cathodique. Réalisée grâce à l'apport en programmes rediffusés de cinq chaînes francophones de service public (TF1, France 2, France 3, SSR, RTBF), TV5 est la concrétisation d'un espace audiovisuel européen pour ceux que rapprochent langue et culture communes. Mais c'est aussi, avant tout, un outil de promotion de la langue française. ▶▶

►► Il faudra attendre le début des années 90 pour déclencher l'électrochoc dans le paysage audiovisuel européen. Le conflit du Golfe rive les téléspectateurs aux images retransmises, avec un sens certain du spectacle, par la chaîne d'information américaine CNN (Cable News Network). Les chaînes de TV européennes réalisent que leurs rendez-vous d'information ne suffisent plus et qu'une chaîne européenne d'info s'impose comme contrepoids à l'afflux d'images américaines. L'idée se concrétise le 1er janvier 1993 avec le lancement d'Euronews. La chaîne est soutenue par l'ensemble des radiodiffuseurs membres de l'UER. Au printemps de cette année, cependant, Euronews a vécu une crise à la fois financière et structurelle. Les trois principaux actionnaires d'Euronews, l'Espagne, la France et l'Italie, ne s'entendaient pas sur leur participation respective. D'autre part, le marché publicitaire reste peu réceptif à un tel projet, inclinant ses promoteurs à réformer et redéfinir l'offre d'information en fonction du public visé. Le projet se poursuit mais il est "sous perfusion". Créée en 92, enfin, ARTE, la chaîne culturelle franco-allemande, fruit de l'association des chaînes publiques françaises et allemandes, poursuit une belle carrière, quoique cantonnée à un public-cible réduit.

TV5, Euronews et Arte ont un dénominateur commun: elles sont retransmises par satellite sur toute l'Europe. Mais aucune ne poursuit l'ambition d'être une chaîne généraliste, reflet de la mosaïque de cultures et de langues de l'Europe. Chacune a ciblé son public au niveau soit du produit soit de la langue.

Mais avec près de 100 chaînes TV en Europe, l'enjeu n'est-il pas, plutôt que de créer une "télévision européenne commune", de développer une production européenne que les centaines de milliers d'heures de programmation auront tôt fait d'absorber? □

© J.F.Rault - Kipa



Quelles règles de

Comment l'Union européenne peut-elle contribuer au développement d'une industrie audiovisuelle européenne compétitive, qui reflète nos particularités culturelles et crée des emplois? Pour répondre à cette question, la Commission européenne a invité plus de 300 professionnels – chaînes de télévision, réalisateurs, producteurs, distributeurs par câble et satellite – à une grande conférence à Bruxelles du 30 juin au 2 juillet. Base de réflexion: le Livre vert sur l'Audiovisuel. Paru en mars dernier, il fixe bien les objectifs à atteindre: décloisonner les marchés nationaux, garantir un choix réel pour le public européen et assurer la rentabilité à terme du secteur. L'audiovisuel, épargné par les accords du GATT de l'automne dernier, est tellement déficitaire que des remèdes "de cheval" lui sont désormais nécessaires.

Les débats ont permis de voir émerger grandes tendances: celle des télévisions privées, qui estiment qu'il faut "déréguler" plutôt qu'imposer de nouvelles obligations aux opérateurs, et celles des télévisions publiques, qui estiment qu'il faudrait préciser le cadre réglementaire actuel – notamment la directive sur la télévision sans frontières (TSF), qui impose un quota minimum de programmes européens dans les grilles – et investir massivement dans l'aide à la production.

Parlant au nom de l'Association des télévisions commerciales (ACT), qui regroupe 25 diffuseurs privés européens, Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, explique que les chaînes n'ont pas attendu la directive "TSF" pour investir dans la production de programmes de fiction européens. Ces investissements ont commencé à croître de manière substantielle trois ans avant son adoption, indique-t-il: de 1987 à 1993, ils ont doublé, passant de 10 à 20 milliards de francs français. M. Mougeotte s'est ensuite attaqué au "mythe des oeuvres européennes": "Ce n'est pas en prenant un auteur britannique, une comédienne allemande et un producteur italien qu'on fait un film qui va au public. On fait un 'Europudding' ". Pour que l'industrie audiovisuelle soit plus compétitive, selon lui, il faut modifier la législation exist-

eu pour la télévision de demain?

● Comment développer une industrie audiovisuelle compétitive?

La Commission présentera des propositions concrètes d'ici la fin de l'année.

tante pour l'adapter au progrès technique, avec une interprétation plus souple des règles en matière de publicité, afin de permettre l'éclosion de nouvelles chaînes et de nouveaux programmes, par exemple le télé-achat, les services interactifs et multimédias.

Donner des "vitamines" au malade

L'Union Européenne de Radiodiffusion (UER), qui regroupe 64 chaînes, en majorité publiques, insiste quant à elle sur la nécessité d'octroyer des aides financières à la production européenne. Albert Scharf, son président, a lancé l'idée de créer un fonds communautaire d'un milliard d'ECU sur cinq ans pour "revitaliser" la création et la production d'oeuvres européennes. Des aides seraient automatiquement attribuées aux chaînes de TV assurant la première distribution d'une oeuvre européenne en dehors de leur pays ou région d'origine.

● L'UER, ce fonds permettrait de doubler en cinq ans la part (10% actuellement) de programmes de fiction européens non nationaux diffusés par les chaînes.

En ce qui concerne les quotas de la directive "TSF", l'UER propose, par exemple, de n'appliquer les quotas qu'aux heures de grande écoute ou d'assujettir les nouveaux types de chaînes – télévisions thématiques ou vidéo à la demande, notamment – non pas à des quotas de diffusion, puisque c'est le téléspectateur qui choisit son programme, mais à des quotas d'investissement dans la production d'oeuvres européennes. Obstacle de taille: les Américains ont déployé une toile de distribution très efficace sur notre marché, grâce à de grosses firmes comme UIP (United International Pictures), alors que les Européens se débattent dans une mosaïque de petites firmes distributrices peu aptes à répondre aux "gros coups" promotionnels des Américains.

La Commission tente à présent d'épingler les idées les plus intéressantes et devrait présenter ● propositions concrètes avant la fin de l'année. L'enjeu, il est vrai, est de taille. Le Président de la Commission européenne, a évalué à 2 millions le potentiel d'emplois que représente l'audiovisuel dans un avenir proche... □



TGV: DES BILLETS "EUROPÉENS"

Les voyageurs des TGV Bruxelles-Londres, qui devraient circuler à partir de septembre, verront sur leurs billets le prix indiqué en ECU, en plus de la mention habituelle en francs belges. Cette initiative de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) n'est qu'un premier pas: vers la fin de l'année, tous les billets SNCB pour des trajets à destination de la France mentionneront le prix en ECU; puis l'an prochain, ce sera le cas de tous les billets internationaux de la SNCB. Les chemins de fer britanniques devraient suivre le mouvement un peu plus tard pour les billets de TGV Londres-Paris et Londres-Bruxelles. Par ailleurs, la SNCB a conclu avec la Commission européenne une convention qui prévoit le paiement en ECU de tous les billets de train des fonctionnaires européens utilisant le rail pour leurs déplacements professionnels. La SNCB espère passer le même genre d'accord avec des entreprises multinationales établies en Belgique. Ces initiatives contribueront à familiariser le public avec l'ECU, qui doit devenir la monnaie unique de l'Union européenne, vraisemblablement en 1999.

COMME UNE LETTRE À LA POSTE?

En novembre dernier, sur 6.240 envois effectués par le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) à deux dates différentes entre 13 grandes villes euro-



Lutte contre la contrefaçon

Jouant avec l'abolition des frontières et "profitant" des subventions, les fraudeurs se sont mis à l'heure communautaire.

Mais la Commission veille au grain...

Après des mois d'enquête, l'un des plus importants producteurs italiens de céréales a été arrêté pour escroquerie contre l'Union européenne (UE). Soupçonné de collusion avec la Camorra (mafia), il est aussi accusé d'escroquerie contre l'Etat italien et l'UE pour un montant de quelque 430 milliards de lires (plus de 9 milliards de francs) dans le cadre des dérogations communautaires pour les exportations de produits céréaliers.

Par ailleurs, les autorités belges ont informé la Commission que du sucre acheté à Rotterdam, officiellement destiné à la Croatie et à la Slovaquie, serait détourné vers l'Italie après avoir transité par la Belgique, le Luxembourg et la France. L'impact financier pour l'Union européenne est évalué à 1,6 million d'ECU (64 millions de francs)... L'enquête est toujours en cours, notamment quant aux implications fiscales de la revente sans facture du sucre.

Ces deux exemples puisés parmi des centaines, pour ne pas dire des milliers d'autres démontrent à suffisance que le budget communautaire, d'un montant de 70 milliards d'ECU (2.800 milliards de francs), aiguise bien des appétits. En fait, sur base des cas décelés, les fraudes ont représenté l'année dernière pas moins de 0,6% de ce budget, soit quelque 394,2 millions d'ECU (15,7 milliards de francs).

Il ne s'agit cependant là que de la partie visible de l'iceberg. La fraude étant par définition

Abolir le grand marché

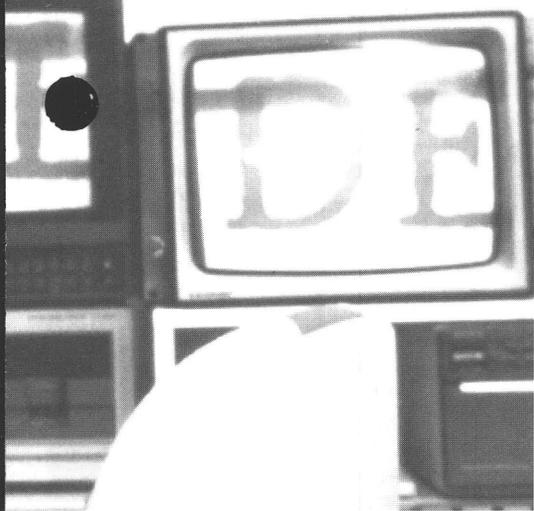
cachée, le montant réel de la facture est en effet impossible à évaluer avec précision. Une seule certitude toutefois: les fraudes répertoriées sont en augmentation croissante, ce qui suscite deux interprétations complémentaires. D'une part, le phénomène progresse proportionnellement à l'augmentation du budget communautaire. De l'autre, la lutte antifraude rencontre plus de succès.

L'appétit des fraudeurs

La fraude à l'échelle de l'Union européenne s'observe d'abord au niveau agricole, par ailleurs le poste n°1 du budget de l'Union. Ainsi, 1.298 cas d'irrégularités pour un montant de 9,9 milliards de francs (1992: 1.028 cas pour 4,7 milliards) ont été relevés en 1993.

Ils se répartissent à travers deux grosses filières: l'import-export et le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section garantie. Ainsi les exportations étant subventionnées en fonction de leur pays de destination, des fraudeurs déclarent vendre dans un pays à fortes subventions alors que leurs produits sont écoulés dans un pays à faibles subventions. D'autre part, certains déclarent des récoltes inexistantes afin de percevoir des subventions à la production. Les secteurs les plus touchés sont les produits laitiers, la viande, les matières grasses et les céréales.

Le deuxième secteur où la fraude est florissante concerne les ressources propres de



analyse de caractères de machine à écrire

© EC

le la fraude

L'Union: droits de douanes ou antidumping frauduleusement éludés, en prétendant que les importations proviennent de pays jouissant d'un régime douanier préférentiel alors qu'ils proviennent en réalité d'ailleurs.

En d'autres termes, les faux certificats d'origine sont les principaux outils de la fraude. Du textile chinois, pakistanais ou indien est estampillé comme s'il provenait du Lesotho, du Zimbabwe, de la Jamaïque ou des Emirats arabes unis. Des vidéocassettes prétendument fabriquées à Macao viennent en réalité de Hong-Kong, tandis que des téléviseurs turcs ou des autoradios indonésiens sont truffés de composants coréens. En 1993, 1.001 cas d'irrégularités impliquant les ressources propres, pour un montant de 151,2 millions d'ECU soit 5,8 milliards de francs (1992: 996 cas pour 6 milliards de francs) ont été recensés.

Enfin, les fonds structurels ne sont pas non plus à l'abri des fraudeurs. Ainsi en Belgique, une société qui a reçu 2,7 millions d'ECU (plus de 100 millions de francs) suite à seize demandes de subsides introduites au Fonds social européen est actuellement accusée de faux, usages de faux et escroquerie.

Sur cette affaire, toujours en cours, la Commission s'est constituée partie civile. Mais les espoirs de récupérer sa mise sont malheureusement ténus, les subsides s'étant déjà envolés dans la nature... □

Traquer les fraudeurs

Le commissaire européen Peter Schmidhuber a récemment présenté la stratégie de la Commission en matière de lutte antifraude. Celle-ci repose sur un budget de 139,1 millions d'ECU (5,4 milliards de francs).

Un budget en augmentation qui va tout d'abord servir au renforcement des activités opérationnelles ciblées sur les secteurs à risques, avec notamment le recrutement de 50 personnes supplémentaires pour l'UCLAF, l'unité de coordination de la lutte antifraude.

En outre, la Commission développe tous azimuts les moyens de récolte, d'échange et de traitement d'informations:

- le système informatique DAF (Documentation antifraude) contient les dispositions légales, administratives et financières des différents Etats membres pour la lutte antifraude dans chaque grand domaine du budget communautaire;
- via la SID (système d'information douanier), 250 terminaux relient directement les bureaux de douanes de l'Union Européenne avec leurs administrations centrales et la Commission;
- IRENE (Irrégularités, enquêtes, exploitation) est une banque de données qui centralise l'ensemble des fraudes communiquées. La machine peut donc détecter immédiatement les incompatibilités;
- la télédétection permet d'utiliser des images satellitaires pour détecter, en matière agricole, les zones sans problème (superficie et type de culture), de façon à centrer les enquêtes sur les cas douteux;
- une ligne téléphonique directe devrait être établie afin de permettre à des témoins d'éventuelles fraudes de contacter directement les services de la Commission. Celle-ci pourrait lancer un système de rémunération des informateurs (jusqu'à 10.000 ECU);
- des listes noires de fraudeurs sont envisagées. Elles seraient échangées entre les Etats membres pour éviter que quelqu'un qui a déjà fraudé dans un pays ne tente d'aller frauder dans un autre.

... péennes, seulement 53,2% sont arrivés à destination trois jours ouvrables après leur mise à la poste, tandis que 12,9% n'étaient pas encore parvenus cinq jours après leur dépôt. Enfin, 64 lettres, c'est-à-dire 1% du total, ont été carrément portées disparues, même s'il est peut-être encore trop tôt pour perdre tout espoir: une quinzaine de lettres postées en novembre 1993 au Portugal sont bien parvenues à leurs destinataires danois en mars 1994...

AU HIT PARADE DES TORTUES...

... c'est la Grèce qui mène la danse avec une moyenne, entre expédition et réception des lettres, de 5,41 jours ouvrables après le jour du dépôt. Viennent ensuite l'Espagne (4,36) et l'Italie (4,35). Même les pays les plus performants, qui atteignent le but de J+3 (jour de dépôt plus trois jours ouvrables) préconisé par le BEUC, laissent encore à désirer; les 2,98 de l'Allemagne, les 2,99 du Royaume-Uni, les 3,03 de la France et les 3,04 du Luxembourg ne peuvent en effet pas faire oublier que les envois étaient effectués entre de grandes villes comme Paris, Londres, Milan, Lisbonne ou Athènes; qu'est-ce que l'enquête aurait donné si, à la place des métropoles et des capitales, on avait choisi de petits villages aux quatre coins de l'Union européenne? Plus grave encore, la situation est pratiquement identique à celle de 1990, date de l'enquête précé-

o o o dente. Dans certains pays, la situation a même empiré: en Suisse, par exemple (ajoutée par le BEUC aux douze pays de l'Union), le résultat est encore plus mauvais qu'en Espagne et qu'en Italie, avec un délai moyen de 4,40 jours ouvrables après celui du dépôt, contre 3,1 en 1990: une contre-performance qui s'explique par le fait que depuis 1991, deux catégories de courrier ont été introduites et que le BEUC a retenu et utilisé le tarif B, moins cher et évidemment moins performant, qui est d'ailleurs aussi le plus largement utilisé.

QUANT AUX TARIFS POSTAUX...

Ils varient énormément d'un pays à l'autre, constate encore le BEUC: en Espagne, par exemple, le coût d'acheminement d'une lettre de 20 grammes vers un autre pays de l'Union est de 0,29 ECU, alors qu'il était de 0,52 ECU en Allemagne. Cinq Etats membres – les Pays-Bas, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal – pratiquent des tarifs différents pour le courrier intérieur et le courrier intereuropéen. C'est à y perdre son latin, ce qui arrive ponctuellement à pas mal de consommateurs mal renseignés par les revendeurs de timbres, à leur tour complètement déboussolés face à la valse des prix et des destinations. Et puisqu'il arrive aux postes de faire parfois du zèle, voilà que du courrier insuffisamment affranchi est renvoyé à l'expéditeur ou bien présenté au destinataire avec du retard et une surtaxe, engendrant ainsi une nouvelle perturbation du service...

GRÈVES: LA GRÈCE CHAMPION D'EUROPE EN 1988-1992

Dans les années 1988 à 1992, les conflits du

Entretien avec Maurice Dewulf

“L'Union européenne

devrait guider l



Député européen durant 9 années. Maurice Dewulf (72 ans) continue de s'intéresser pleinement au monde qui l'entoure et en particulier aux pays pauvres. La coopération au développement est sa passion et les couloirs des Nations unies lui sont aussi familiers que sa propre maison.

“Un lieu béni”, dit-il de la région de la Lys. Et d'évoquer les nombreuses occasions où il a renforcé de sa présence la délégation belge auprès de l'Assemblée générale, de son travail au sein de la Conférence des Nations unies pour la coopération et le développement (Cnuced) et de ses innombrables missions accomplies pour le programme de développement de l'ONU. “Sans doute, ai-je ainsi acquis quelque expérience...”. Ses riches archives sont conservées à l'université de Louvain. “Rétrospectivement, on constate que le dialogue Nord-Sud ne profite qu'aux pays en développement qui ont quelque chose à offrir, le pétrole par exemple. Les pays les plus pauvres n'ont aucune protection, ils ne peuvent qu'implorer notre aide”.

Le manque de coordination en matière d'aide au développement engendre un chaos qui constitue un fardeau supplémentaire pour le tiers-monde, analyse-t-il. Il a pu le constater en 1985 en Somalie. Ce pays pauvre reçut de l'aide de tant de sources différentes qu'il ne pouvait plus la gérer. “Tous ces visiteurs doivent être reçus, il leur faut un bureau avec fax, téléphone,

voiture, secrétaire et, bien sûr, il faut les loger. Tous, évidemment, veulent parler aux ministres et aux hauts fonctionnaires. Ce pays en souffre. Au milieu de cette misère, nous créons un monde à deux vitesses, avec au sommet un petit cercle de riches bailleurs de fonds”.

“L'Union européenne devrait guider le renouveau des Nations unies”, affirme-t-il. Pour l'an prochain, qui verra le cinquantième anniversaire de la création de cette institution, il appelle de ses vœux un projet européen de nouvelles Nations unies, et aussi de nouvelle charte. Ce n'est pas là une critique du Secrétaire général Boutros-Ghali, dit-il, “mais ce pharaon intègre et inébranlable est flanqué d'un Conseil de sécurité qui a peur de son ombre. Il doit en plus se contenter d'une charte qui aurait bien besoin d'être remaniée”.

Aide européenne plutôt que bilatérale

Maurice Dewulf a siégé durant neuf ans au Parlement européen avant les élections au suffrage direct de 1979. Son siège national l'y a aidé. Ce n'était pas aisé car dans les campagnes électorales nationales, le tiers monde et les Nations unies ne faisaient pas recette.

renouveau de l'ONU"

"C'était difficile. Au plan électoral, j'étais complètement démuné devant mes électeurs. La politique est chose délicate". Il se dit appartenir à la piétaille parlementaire car il n'a jamais été ministre, ni bourgmestre, ni même échevin. Et pourtant on l'a connu vice-président du Parlement européen.

C'est là qu'il est resté le spécialiste reconnu des accords de Yaoundé (1963) et de Lomé (1975) par lesquels la Communauté européenne a établi ses engagements en matière de coopération avec la plupart des pays en développement. Selon lui, la Convention de Lomé n'a pas créé un véritable dialogue car elle a vite tourné en confrontation entre deux blocs. Le traité de Maastricht ne l'enchantait pas davantage. "Le drame de Maastricht, dit-il, est que la coopération au développement continue à revêtir un caractère bilatéral. Quand établirons-nous enfin un seul budget pour l'aide à tous les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) associés à la Communauté? Pour moi, il devrait s'agir d'un processus à 100% européen".

Des adhésions "précipitées"

Que pense Maurice Dewulf de l'évolution de l'Union européenne?

"De Gaulle avait raison, assène ce chrétien-démocrate. Si nous ne nous étions pas laissés mener par des fanatiques de l'OTAN, nous aurions maintenant un véritable accord d'union, meilleur et bien plus profond que le traité de Maastricht".

L'adhésion de la Grèce, contre l'avis de la Commission, s'est faite dans la précipitation, selon lui, et cette "grave erreur" a fait sentir ses effets néfastes sur l'entrée de l'Espagne et du Portugal. "On ne pouvait plus refuser. Maintenant on élargit l'Union sans songer à l'approfondir".

Et les relations spéciales qui s'établissent entre les Etats-Unis et l'Allemagne? "Les quatre-

vingts millions d'Allemands sont une réalité incontournable", dit-il. Il admire cette réussite que constitue la réunification. Mais l'Allemagne doit exprimer pleinement sa solidarité européenne. La conversation touche à sa fin. "Admirez notre dernière acquisition", interrompt-il en nous montrant un petit lapin noir qui sautille joyeusement sur le gazon. "On n'en voit pas tous les jours, n'est-ce pas?" Aux murs du salon, les portraits de ses dix enfants sont là pour nous rappeler que cette maison abrite aussi une famille heureuse. Et d'ajouter: "Il importe que l'Allemagne soit intégrée dans un système européen de défense et de sécurité. Tout danger n'est pas conjuré". □

Maurice Dewulf

Né à Sint-Denijs-Westrem le 25 septembre 1922. Docteur en droit de l'université de Gand, il est député CVP de 1954 à 1974, ensuite sénateur jusqu'en 1981. A partir de 1968, il est membre du Parlement européen (Parti populaire européen), et ce pendant neuf années. Il devint entre temps le vice-président de l'institution. Il fut particulièrement actif en matière d'agriculture et de coopération au développement. Il a ainsi coprésidé le Comité paritaire de la Convention de Yaoundé-Lomé. Il est aujourd'hui membre actif de la fondation "Chrétiens pour l'Europe".

○ ○ ○ travail – essentiellement les grèves – ont diminué, par rapport aux années 1983 à 1987, dans la plupart des pays de l'Espace économique européen (EEE) – l'Europe des Douze plus l'Autriche, la Finlande, la Norvège, la Suède et l'Islande. Dans onze pays, le nombre annuel de jours de travail perdus par 1.000 salariés, qui sert à mesurer l'importance des conflits sociaux, était orienté à la baisse. Seules la Grèce et la Suède, et dans une moindre mesure l'Autriche, l'Espagne et le Luxembourg, ont connu une augmentation. On ne dispose pas de chiffres précis pour la Belgique ni pour l'Islande. Durant les années 1988 à 1992, c'est l'Autriche qui a connu la plus grande paix sociale dans l'EEE, avec seulement 5 jours de travail perdus par an en moyenne. Dans l'Union européenne, c'est le Luxembourg qui bat le record de la paix au travail, avec 10 jours perdus par an. Puis viennent les Pays-Bas avec 15 jours par an et l'Allemagne (de l'Ouest) avec 17 jours. En Belgique, au Danemark, en Norvège et au Portugal, on a perdu entre 20 et 100 jours de travail par an.

LES MAUX DE TÊTE, FLÉAU MÉCONNU

Les maux de tête ne tuent pas comme le cancer ou le sida, mais ils font quand même souffrir entre 80 et 90 millions de personnes dans l'Union européenne et ils coûtent à l'Union la coquette somme de 10 milliards d'ECU chaque année. Ces chiffres, publiés mi-juin par la Fédération européenne des maux de tête (European Headache Federation, EHF) à l'occasion de son deuxième congrès, peuvent surprendre, d'autant qu'il s'agit ici de maux de tête graves, que l'EHF considère comme de véritables maladies: [suite p. 14] ○ ○ ○



Les députés belges au Parlement

Groupe du Parti des Socialistes européens



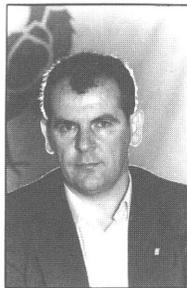
Claude Desama (PS)

Né le 9 octobre 1942. Docteur en philosophie et lettres, il est professeur d'histoire économique et sociale à l'université de Liège. Député européen depuis 1988.



Raymonde Dury (PS)

Née le 22 juillet 1947, sociologue de formation. Elle préside la commission Europe du PS et est vice-présidente du groupe socialiste au Parlement européen de 1989 à 1994. Député européen depuis mars 1982.



José Happart (PS)

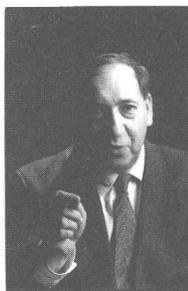
Né le 14 mars 1947, titulaire d'un diplôme technique agricole. Président de "Wallonie, région d'Europe", il est également l'ancien bourgmestre de Fouron, dont il est aujourd'hui le Premier échevin. Député européen depuis 1984.

Groupe du Parti européen des Libéraux, démocrates et réformateurs



Anne André (PRL-FDF)

Née le 16 novembre 1948. Titulaire d'une formation en comptabilité et en langues, elle est échevin d'Ottignies-Louvain-la Neuve. Député européen entre 1985 et 1989 et depuis 1991.



Jean Gol (PRL-FDF)

Né le 8 février 1942, docteur en droit de l'université de Liège, ministre d'Etat. De 1981 à 1988, il est vice-Premier ministre, ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles. Président du PRL de 1979 à 1981 et depuis 1992.



Antoinette Spaak (PRL-FDF)

Née le 27 juin 1928. Candidature en philosophie et lettres à l'ULB. Ministre d'Etat. Présidente du FDF de 1977 à 1982, elle présidera ensuite, de 1988 à 1992, le Conseil de la Communauté française. Député européen de 1979 à 1984.

européen

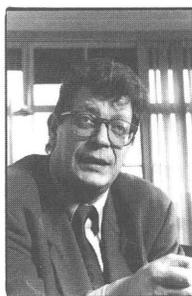
Voici les portraits des 10 députés francophones et du député germano-
phone au Parlement européen, élus lors du scrutin du 12 juin dernier.

Vous trouverez dans notre édition néerlandophone "Europabericht" de
ce mois-ci le portrait des 14 élus flamands.

Groupe du Parti populaire européen

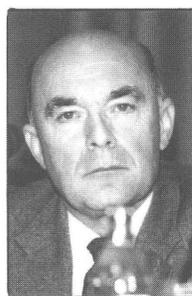
Gérard Deprez (PSC)

Né le 13 août 1943, docteur en sociologie, candidat en philosophie et lettres. Président du PSC de 1978 à 1982. Député européen depuis 1984.



Fernand Herman (PSC)

Né le 23 janvier 1932, docteur en droit et licencié en sciences économiques. De 1975 à 1977, il est ministre des affaires économiques. Il a également dirigé la Société nationale d'investissements. Député européen depuis 1979.



Mathieu Grosch (CSP-EVP)

Né le 14 septembre 1950, licencié en philologie germanique de l'Université de Liège. Ministre de la Communauté germanophone de Belgique de 1986 à 1990. Président du Conseil de la Communauté germanophone, il est aussi bourgmestre de la ville de La Calamine depuis 1991.



Groupe des Verts au Parlement européen

Paul Lannoye (Ecolo)

Né le 22 juin 1939, docteur en sciences physiques, chef de travaux en sciences mathématiques et physiques. Fondateur des "Amis de la terre" et d'Ecolo, dont il sera quelques années le secrétaire fédéral. Député européen depuis 1989.



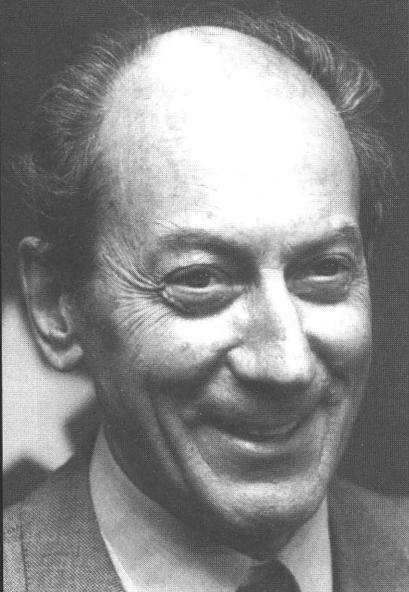
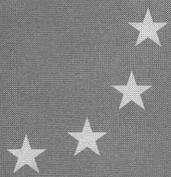
Non inscrits

Daniel Féret (FN)

Né le 7 août 1944. Docteur en médecine, assistant en chirurgie, il s'oriente plus tard vers la chirurgie esthétique. Membre du PLP de 1971 à 1974. En 1984, il participe à la création de l'Alliance pour la Nouvelle démocratie et fonde en 1985 le Front national.



Photos des députés: Isopress



© CCE

par Raniero Vanni d'Archirafi,

membre de la
Commission européenne

Mobiliser le potentiel de croissance et d'emplois des PME

La triple problématique de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi est au cœur des priorités de l'Union européenne.

Il y a aujourd'hui unanimité sur le rôle crucial que doivent jouer les PME pour y répondre. Si le rôle des PME en tant que source d'emploi relève surtout des entreprises elles-mêmes, il n'en est pas moins vrai que tous les Etats membres de l'Union ont développé une multitude d'actions afin d'agir sur les principales faiblesses des PME susceptibles de freiner leur dynamisme en raison de leur petite dimension. Ils se sont dotés d'un instrumentaire correspondant à la diversité des situations rencontrées sur le terrain, mais sans qu'une stratégie d'ensemble rattachée à des priorités macro-économiques soit définie de manière cohérente et synergique.

Au niveau communautaire, le programme d'action en matière de politique de l'entreprise adopté le 14 juin 1993 poursuit la consolidation de la politique d'entreprise. Son objectif prioritaire est l'insertion des PME dans le marché intérieur, notamment en encourageant l'eupéanisation des entreprises, ce qui reste valable au regard de l'objectif "croissance". Ensuite, pour répondre au problème du financement des PME, des prêts bonifiés de la Banque européenne d'investissement (1 milliard d'ECU avec bonification d'intérêt de 2%) vont être mis en oeuvre.

Cependant, à la priorité "croissance" s'est ajoutée la priorité "emploi", dans un cadre où la majeure partie des mesures affectant le potentiel de création d'emploi dans les PME reste toujours d'origine nationale. Jusqu'ici, l'Union européenne a soutenu ces mesures dans le cadre des politiques structurelles et vient récemment de débloquer un milliard d'ECU en faveur des PME. Toutefois, du fait de leur concentration sur les régions les plus défavorisées, ces initiatives ne peuvent mobiliser tout le potentiel de création d'emplois des PME.

Autre action en faveur des PME et de l'emploi: le programme intégré, proposé fin mai par la Commission.

Il concrétise les objectifs inscrits dans le Livre Blanc "Croissance, compétitivité, emploi" tant à court terme qu'à moyen terme. La principale nouveauté de l'approche poursuivie consiste à encourager toutes les parties concernées à inscrire leur actions au profit des PME dans une logique correspondant au contexte économique et politique actuel.

Le programme intégré prévoit deux types d'actions différentes:

- des mesures pour favoriser une consultation mutuelle des Etats membres et, le cas échéant, une coordination, quant à la simplification administrative et aux politiques nationales ou régionales de soutien aux entreprises;
- une identification des contributions que l'Union européenne entend apporter au développement des entreprises, tant en ce qui concerne leur environnement juridique et fiscal que certaines mesures d'appui plus directes.

Ce programme n'entend pas se substituer aux diverses actions nationales ou communautaires. Il se propose plutôt de mobiliser les contributions de chacun et de les orienter vers une efficacité accrue en identifiant et en échangeant les meilleures pratiques et en rehaussant le profil des actions menées au bénéfice des entreprises.

L'Union européenne croit aux vertus d'une action concertée par rapport à une action purement nationale dans la mesure où la politique en faveur des PME fait partie de la politique économique générale, elle-même soumise à une concertation dans le cadre de l'Union économique et monétaire.

Avec le programme intégré, approuvé par le Conseil européen de Corfou, nous allons entamer la deuxième génération de la politique d'entreprise de l'Union européenne. C'est un vrai "pacte pour l'emploi" que nous entendons lancer. □



Jeunes au travail mieux protégés

Pour la fin juin 1996 au plus tard, tous les Etats membres de l'Union européenne doivent interdire en principe le travail des moins de 15 ans et des enfants d'âge scolaire; ils doivent également – sauf le Royaume-Uni qui a obtenu une dérogation de quatre ans – limiter le travail des adolescents de moins de 18 ans. Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 22 juin 1994 une directive qui obligera la plupart des Etats membres à modifier leur législation.

Les autorités nationales peuvent autoriser quand même le travail des enfants pour des activités artistiques, sportives ou publicitaires et, à partir de l'âge de 14 ans, pour des travaux légers ou une formation en entreprise. De toute façon, le travail de nuit est interdit entre 20h et 6h pour les enfants et entre 23h et 7h pour les adolescents et le temps de travail est limité: par exemple, durant la période scolaire, il ne peut dépasser 2 heures par jour et 12 heures par semaine. En outre, la directive prescrit aux employeurs des mesures spéciales pour protéger la santé et la sécurité des jeunes. □

Formations sans frontières

Dans les cinq années à venir, les échanges entre pays de l'Union européenne dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle vont s'étendre et se multiplier. Les 21 et 22 juin 1994, le Conseil de l'Union a approuvé deux programmes qui rassemblent toutes les activités européennes à cet égard. L'un, SOCRATES, doté de 760 millions d'ECU, concerne l'enseignement: les échanges d'étudiants et d'enseignants dans le cadre du programme ERASMUS; la coopération entre écoles primaires et secondaires de pays différents – une nouveauté dans le contexte européen; la promotion de l'apprentissage des langues; les échanges d'expériences entre fonctionnaires de l'éducation; enfin le développement de l'enseignement à distance, y compris pour adultes.

L'autre programme européen, LEONARDO, a trait à la formation professionnelle; il a un budget de 620 millions d'ECU.



Joseph Tomassini © Thema

Il développera les actions des programmes COMETT – échanges universités/entreprises dans le domaine des technologies, FORCE – formation permanente, PETRA – première formation des jeunes – et EURO-TECNET – emploi des techniques nouvelles dans la formation professionnelle. □

Nouveau fonds pour infrastructures et PME

De grands équipements de transports, d'énergie et de télécommunications, ainsi que des investissements de PME vont pouvoir se réaliser grâce à un nouveau Fonds européen d'investissement (FEI), qui fonctionne depuis la mi-juin 1994.

Le FEI accorde des garanties à des projets de nature à créer des emplois et à stimuler l'activité économique.

Ces garanties devraient atteindre 500 millions d'ECU d'ici la fin de l'année et 3 à 4 milliards d'ECU dans les trois prochaines années. Créé par une décision de principe du Conseil européen d'Edimbourg en décembre 1992, le FEI a un capital de 2 milliards d'ECU: 40% ont été souscrits par la Banque européenne d'investissement (BEI) le 25 mai 1994; le Conseil de l'Union européenne a décidé la participation du budget communautaire (30%) le 6 juin 1994 et 58 banques privées et publiques des pays de l'Union assurent les 30% restants. Tous les actionnaires du FEI se sont réunis le 14 juin 1994 pour sa constitution officielle. □

Accord sur les comités européens

Bientôt dans toutes les entreprises multinationales implantées dans l'Union européenne – sauf au Royaume-Uni –, les salariés pourront être informés et consultés, en cas de délocalisation ou de réorganisation, par exemple. Cette consultation aura lieu si au moins 100 salariés de deux pays différents – ou leurs représentants – le demandent; elle se fera par le biais d'un "comité européen", ou d'une autre formule si employeur et salariés se mettent d'accord. Ce régime a été approuvé le 22 juin 1994 sous forme de directive ("loi européenne") par le Conseil de l'Union à onze – sans le Royaume-Uni – au titre de l'accord de Maastricht sur la politique sociale. Le système prévu s'appliquera aux entreprises – ou groupes d'entreprises – employant au moins 1.000 personnes dans l'ensemble des onze pays concernés, avec au moins deux établissements – ou entreprises – de 150 salariés chacun au moins, installés dans deux pays différents. La nouvelle "loi" ne remet pas en cause les formules de consultation déjà en place. Elle concrétise une idée lancée dès 1970 dans le contexte européen. □



initiatives

Limitation de l'immigration "économique"

A partir du 1^{er} janvier 1996, les Etats membres de l'Union européenne ne devraient plus admettre d'immigrants de pays extérieurs que pour occuper des emplois précis qui ne peuvent être pourvus par des citoyens ou des résidents de l'Union. Voilà l'un des principes adoptés le 20 juin 1994 par le Conseil de l'Union pour définir une politique commune vis-à-vis de l'immigration "économique".

Les immigrants admis devront posséder une autorisation ou un permis de travail pour un seul emploi et pour un maximum de quatre ans. Ces principes ne s'appliquent ni aux citoyens des pays de l'Espace économique européen, ni aux réfugiés, ni aux demandeurs d'asile. □

En bref

- La Commission européenne a proposé le 30 juin 1994 de simplifier, surtout pour les PME, les formalités fiscales liées au transport d'alcool, de tabac et de produits pétroliers d'un pays de l'Union à l'autre. Ces trois catégories de produits sont soumises à des taxes spéciales, les accises. □
- La Commission européenne a décidé de retirer sa proposition d'harmonisation générale de la responsabilité des prestataires de services, devant les réactions très réservées des gouvernements nationaux et du Parlement européen. Le 23 juin 1994, elle a adopté de nouvelles orientations: elle compte proposer des "lois" dans des secteurs déterminés comme la construction ou la médecine et faciliter l'accès des consommateurs à la justice et aux services après-vente. □
- La Commission européenne prépare une banque de données accessible au public sur les divers "lobbies" ou groupes de pression européens, comme l'a rappelé, le 9 juin

1994, le commissaire à l'information Joao de Deus Pinheiro. Les "lobbies" qui souhaitent y figurer doivent demander un formulaire au Secrétariat général de la Commission - art. 10 de la Loi 200 - 1049 Bruxelles. □

• Les automobilistes européens ont droit à la garantie du fabricant dans toute l'Union, quel que soit le pays d'achat de leur voiture et le statut du vendeur - concessionnaire de marque ou intermédiaire parallèle. La Commission européenne l'a rappelé le 7 juin 1994 après avoir reçu des plaintes: des distributeurs officiels avaient pris prétexte d'un arrêt de la Cour de justice européenne concernant des montres pour refuser la garantie à des véhicules vendus par des "parallèles". □

© Isopress



L'Union européenne, principal donateur au Rwanda

Face à la tragédie rwandaise, l'Union européenne - Commission européenne et Etats membres - s'est vite révélée comme le principal donateur en aide humanitaire: près de 300 millions d'ECU ont été affectés au Haut Commissariat aux Réfugiés, au Programme alimentaire mondial, à l'Unicef, à la Croix-Rouge et à d'autres organisations non gouvernementales. Depuis le début de la crise, marquée par l'assassinat du président Ndadaye du Burundi le 21 octobre 1993, l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) a octroyé pour 250 millions d'ECU d'aide dans la région. Durant la seconde quinzaine de juillet, marquée par un exode massif et une forte mortalité due notamment à l'épidémie de choléra, ECHO a alloué une somme de près de 100 millions d'ECU aux différentes organisations. □

vu de l'extérieur

Les Autrichiens disent "oui" à l'Union

Avec 66,6% de "oui" pour 33,4% de "non", les électeurs autrichiens ont approuvé par référendum, le 12 juin 1994, l'entrée de leur pays dans l'Union européenne, prévue pour le 1er janvier prochain. Le "oui" a recueilli une nette majorité dans tous les Länder (Etats fédérés régionaux) du pays, avec un maximum de 74,6% dans le Burgenland, à la frontière hongroise, et un minimum de 56,4% au Tyrol, à l'ouest. La Finlande, la Suède et la Norvège, qui ont négocié leur adhésion parallèlement à celle de l'Autriche, se prononceront par référendum les 16 octobre, 13 novembre et 28 novembre respectivement. □

Boris Eltsine envisage l'adhésion

"Le retour de la Russie à l'Europe économique": c'est ainsi que le Président russe Boris Eltsine a défini l'accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne qu'il est venu signer à Corfou le 24 juin 1994. Lors d'un dîner avec les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Union, M. Eltsine a évoqué la perspective d'une future adhésion de son pays à l'Union. A Moscou, avant son départ, M. Eltsine avait estimé que "la signature d'un accord avec l'Union européenne n'implique pas pour la Russie une adhésion à ce club prestigieux, mais elle marquera le premier pas vers la reconnaissance de la Russie comme associé à part entière dans les domaines politique et économique". □

pme

Améliorer l'environnement fiscal...

Dans presque tous les pays de l'Union européenne, les PME se trouvent pénalisées, vis-à-vis de leurs concurrentes plus grandes, par les systèmes fiscaux. D'après une estimation de la Commission, une PME sur deux n'est pas constituée en

société de capitaux. Ces entreprises individuelles, ou "sociétés de personnes", sont généralement taxées, via le chef d'entreprise, à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dont la tranche la plus élevée peut présenter un écart de taxation avec l'impôt sur les sociétés supérieur à 30%. Ce désavantage incite souvent les chefs d'entreprise à passer "en société", parfois à des coûts élevés, et ce uniquement pour des raisons fiscales.

Pour faire cesser cette discrimination, la Commission européenne a présenté aux Etats membres une "recommandation" où elle leur demande de plafonner la charge fiscale pesant sur les bénéficiaires réinvestis de l'entreprise individuelle au niveau de celle qu'on applique aux bénéficiaires non distribués des sociétés de capitaux. But de l'opération: accroître et faciliter l'autofinancement des PME.

Cette recommandation, juridiquement contraignante, laisse aux Etats membres le choix de la formule à adopter, tout en leur signalant les systèmes déjà mis en place dans certains pays.

Dans un document plus général sur la fiscalité des PME, la Commission suggère de simplifier les formalités administratives pour les PME qui ont des activités dans un pays de l'Union où elles ne disposent pas d'une société distincte. La Commission propose d'appliquer, au bénéfice des établissements stables des PME, la non-imposition dans l'Etat de source, une solution déjà retenue par les conventions fiscales bilatérales pour les chantiers de courte durée.

Cette solution permettrait l'imposition des résultats de l'établissement stable dans le pays d'origine de la PME. Celle-ci ne serait alors soumise qu'à une fiscalité directe nationale. □

... et faciliter la transmission des PME

Des milliers de PME disparaissent chaque année parce qu'elles n'ont pas pu surmonter les difficultés liées à leur transmission. D'après des estimations, près de 10% des dépôts de bilan dans l'Union européenne ont pour origine une succession mal gérée, mettant en cause au moins 30.000 entreprises et 300.000 emplois par an.

Ce problème de mortalité se rencontre dans tous les Etats membres et il se posera avec une acuité accrue dans les années à venir, car la génération des entrepreneurs

de l'après-guerre arrive aujourd'hui à l'âge de la retraite.

Dans le cadre du Programme intégré en faveur des PME et de l'artisanat (voir p. 10), la Commission européenne a adopté, le 29 juin, une communication qui analyse les principaux problèmes rencontrés par les entrepreneurs lors de la transmission des entreprises; elle examine les solutions possibles dans le but d'assurer la continuité des entreprises et des emplois qui y sont rattachés.

Comment assurer par exemple la continuité des sociétés de personnes et d'entreprises individuelles en cas de décès de l'un des associés ou de l'entrepreneur?

Quelle solution permettrait d'éviter la double imposition internationale en cas de succession transfrontalière?

Comment adapter le traitement fiscal de la succession à la nécessité d'assurer la survie de l'entreprise?

Quelles possibilités existe-t-il pour faciliter la reprise d'une société par des tiers?

Dans sa communication, la Commission identifie un certain nombre de solutions fiscales et juridiques existant dans les Etats membres qui lui semblent être les meilleures pratiques et pourraient donc être reprises partout dans la Communauté. Tous les milieux concernés par ce document d'orientation sont invités à transmettre leurs observations à la Commission européenne pour le 30 septembre 1994.

Il sera publié très prochainement au Journal Officiel des Communautés européennes. □



La gare d'Anvers

○ ○ ○ migraines, maux de tête liés à la tension, ou combinaison des deux. En fait, l'EHF, qui regroupe des associations nationales de toute l'Europe comprenant des médecins spécialistes et des chercheurs universitaires, estime que les autorités du Vieux Continent négligent les maux de tête. Dans le public et parmi les médecins, on ne les prend pas non plus suffisamment au sérieux. Beaucoup de gens atteints de maux de tête se contentent d'acheter des calmants en vente libre en pharmacie; parmi ceux qui consultent un médecin, environ 20% consomment trop de médicaments, ce qui peut leur donner... encore plus de maux de tête, tout en affectant éventuellement d'autres parties de l'organisme. Dans toute l'Europe – y compris l'ex-URSS – on ne compte que 78 institutions qui se livrent à des recherches sur les maux de tête, dont 45 dans l'Union européenne. Seulement 17% d'entre elles reçoivent des subventions d'un gouvernement ou d'une université. □

Notre héritage à tous

Les Journées du Patrimoine organisées en septembre, sont devenues un événement majeur avec 10 millions de visiteurs dans les musées et sites de 24 pays.

Septembre est le mois béni du patrimoine. En cette période, demeures et sites revêtent leurs plus beaux atours pour le plaisir des visiteurs d'un jour ou des habitants de toujours.

Le succès des Journées européennes du Patrimoine est la preuve de cet intérêt croissant: plus de 10 millions d'Européens se ruent ainsi chaque année sur les musées, les monuments, les anciens couvents, les palais, les hôtels de ville, les chapelles, les usines du siècle dernier, les charbonnages déclassés, les châteaux et autres bâtiments présentés à leur curiosité.

En fait, c'est à la France que revient l'initiative de la première "Journée Portes ouvertes Monuments historiques" en 1984.

Le projet s'étendit par après aux Pays-Bas, au Luxembourg, à la Suède, à Malte et à la Belgique. Et depuis 1991, le Conseil de l'Europe a encore élargi la formule en organisant chaque année au mois de septembre les Journées européennes du Patrimoine. En 1994, elles regroupent 24 pays, 2.650 villes et 20.500 monuments.

Des manifestations auxquelles l'Union Européenne apporte son soutien. "Si nous attachons une si grande importance au patrimoine culturel", explique Jean-Michel Baer, Directeur à la DG X, "c'est parce qu'il est le témoin présent de notre

passé, la mémoire de notre histoire, mais aussi parce qu'il nous permet constamment de mieux prendre conscience des différences et similarités entre nos peuples." En d'autres termes, il s'agit de "mettre en évidence l'héritage culturel commun".

Concrètement, la Commission a débloqué un budget de 70.000 ECU afin, d'une part, d'encourager les projets transfrontaliers et, d'autre part, de soutenir directement le Bureau de coordination pour sa mission de promotion de l'événement dans sa dimension internationale. Bref, ce ne sont pas les organisations nationales prises individuellement qui sont aidées mais bien le bureau de coordination.

Pour les journées du patrimoine, la Belgique joue un rôle de premier plan. En 1993, l'inauguration des Journées s'est déroulée à Anvers, alors capitale culturelle européenne. Par ailleurs, jusqu'en 1996, c'est la Fondation Roi Baudouin qui prend en charge le secrétariat international. Quant aux différentes Régions du pays, elles sont pleinement de la fête, leur tâche consistant à organiser pratiquement les Journées. Durant le week-end des 10 et 11 septembre, Bruxelles se propose ainsi de mettre en valeur les lieux de travail (abattoirs, moulins...), la Région wallonne attire l'attention sur le patrimoine industriel d'avant 1940 alors que la Région flamande met à l'honneur les témoignages architecturaux en rapport avec le transport (douanes, écluses...). Bref, autant de découvertes à faire loin des sentiers battus.

Renseignements: Fondation Roi Baudouin, 21 rue Brederode, 1000 Bruxelles, tél. 02/549 02 77.

au jour le jour

24 ET 25 JUIN 1994

Au Conseil européen de Corfou, le Royaume-Uni met son veto à la candidature de Jean-Luc Dehaene à la présidence de la Commission européenne pour succéder à Jacques Delors en janvier 1995. Les Douze concluent avec Boris Eltsine un accord destiné à favoriser les investissements européens en Russie.

14 JUILLET 1994

A l'occasion de la fête nationale française, 700 soldats de l'Eurocorps, dont 200 Allemands, défilent sur les Champs-Élysées à Paris. L'Eurocorps, cette armée européenne en cours de constitution, réunit actuellement des détachements français, belges, allemands,

espagnols et luxembourgeois. Un détachement de l'Eurocorps défilait également le 21 juillet à Bruxelles, pour la fête nationale belge.

15 JUILLET 1994

Réunis en Conseil à Bruxelles, les Douze approuvent à l'unanimité la nomination de Jacques Santer, Premier ministre luxembourgeois (parti chrétien-social), au poste de président de la Commission européenne, pour succéder à Jacques Delors en janvier 1995.

19 JUILLET 1994

Le social-démocrate allemand Klaus Hansch est élu président du Parlement européen jusqu'en janvier 1997 par 365 députés sur 567 lors de la session constitutive

de l'Assemblée. Il succède à Egon Klepsch, chrétien-démocrate allemand.

21 JUILLET 1994

Le Parlement européen approuve par 260 voix contre 238 et 23 abstentions la nomination de Jacques Santer à la tête de la Commission européenne.

23 JUILLET 1994

Nommé par l'Union européenne, l'Allemand Hans Koschnick, ancien maire de Brême, prend officiellement ses fonctions de chef de l'administration de tutelle de Mostar, en Bosnie-Herzégovine, une ville déchirée pendant un an par de violents combats entre Croates et Musulmans.

29 JUILLET 1994

Après avoir arraisonné un thonier français, et procédé à blocus des ports de l'Atlantique, les pêcheurs espagnols mettent provisoirement fin à leur action. Le gouvernement espagnol leur a promis d'être très ferme sur l'application stricte de la règle communautaire qui fixe à 2,5km la longueur maximum autorisée des filets dérivants, technique utilisée par les Français dans la pêche au thon.

Neil Kinnock, l'ancien chef de l'opposition travailliste au Royaume-Uni, est proposé par le Premier ministre John Major au poste de commissaire européen à Bruxelles, où il devrait retrouver Sir Leon Brittan, l'autre commissaire britannique. □

publications

gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée:

• **L'aide humanitaire de l'Union européenne**, Office humanitaire de la Communauté européenne - ECHO, Rapport annuel 1993, 42 p.

• **Rapport de la cellule de réflexion sur la politique audiovisuelle dans l'Union européenne**, 94 p.

• **Le Magazine: Education, formation et jeunesse en Europe**, 30 p. Cette nouvelle publication trimestrielle se veut le reflet de la nouvelle approche que la Commission mettra en oeuvre après le 1er janvier 1995, avec les trois programmes Socrates (éducation), Leonardo (formation) et "jeunesse pour l'Europe III". Rens.: Commission européenne, task-force "ressources humaines, éducation, formation, jeunesse", rue Joseph II 37, 1049 Bruxelles. Fax: 02/295 01 38.

• **La qualité des eaux de baignade 1993**. Contient une brochure explicative (79 p.) et une série de cartes thématiques.

• **Lingua, Compendium 1993**, 302 p. Présente tous les projets acceptés par la Commission en 1993 dans le cadre du programme Lingua. Rens.: 02/511 42 18, fax: 02/511 43 76.

• **L'impact socio-économique des institutions européennes et internationales à Bruxelles**, synthèse, 16 p. Studiegroep Mens en

Ruimte, av. de la Porte de Hal 33, 1060 Bruxelles. Tél.: 02/534 75 85. *Les effets financiers directs et indirects des institutions européennes à Bruxelles sont évalués, en 1994, à 120 milliards de francs belges et l'emploi total à 54.000, soit 8% de l'ensemble des travailleurs bruxellois.*

• **MEDia**, n°1 du bulletin de liaison du réseau Habitat et Solidarité internationale qui s'inscrit dans le cadre du programme européen MED-URBS, travaille sur le thème de la lutte contre les exclusions urbaines et sociales. Parmi les 11 villes partenaires du réseau, Saint-Gilles. Rens.: mairie du Havre (France), tél.: 0033/35 19 48 52.

en vente

- au **Moniteur belge**, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles

- à la **Librairie européenne**, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles

- au **CREDOC**, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles

- **Jean de Lannoy**, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles.

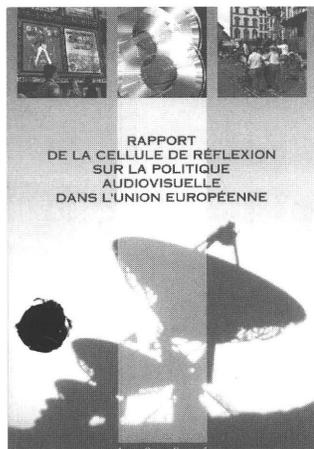
• **Europe, le temps des Régions**, par Claude du Granrut, éditions

LGDJ-Montchrestien, 204 p., env. 850 FB. *Mme Claude du Granrut est maire-adjoint de Senlis (F), vice-présidente du Conseil régional de Picardie et membre du Comité des régions. Selon elle, la Région est la taille de territoire la plus performante pour l'organisation des échanges technologiques et du savoir-faire des entreprises et un atout irremplaçable de la construction européenne.*

• **Compétences culturelles en Europe et principe de subsidiarité**, par Marie Cornu, éd. Bruylant, 231 p., 1920 FB.

• **Les entreprises multinationales en droit international**, par Patrizio Merciai, éd. Bruylant, 414 p., 3200 FB.

• **Notre Europe, édition spéciale de "La Revue Générale"**, 177 p., 250 FB. *Avec des contributions de Luc de Heusch, Mark Eyskens, Jacques Groothaert, Jean Ladrière, Pierre Mertens, Amélie Nothomb, Claude Javeau, Maurice Van Overbeke, Etienne Davignon...* Rens.: éditions J. Dieu-Brichart, chaussée de La Croix 47, 1340 Ottignies. Tél.: 010/41 50 24.





Jacques Santer choisi pour succéder à Jacques Delors

Successor désigné de Jacques Delors, le Luxembourgeois Jacques Santer (57 ans) devrait présider la Commission européenne à partir de janvier 1995. Cet avocat, qui a dirigé pendant 8 ans le parti chrétien-social luxembourgeois, est devenu chef du gouvernement de son pays en 1984.

Il venait d'être confirmé à ce poste, après les élections générales du 12 juin dernier, couplées aux élections européennes. Il connaît bien le Parlement européen, pour en avoir été un des vice-présidents de 1975 à 1977. Il est réélu député européen en 1979 et 1984.

En décembre 1985, J. Santer préside le Conseil européen de Luxembourg, qui voit l'adoption de l'Acte unique européen et la création d'un grand marché sans frontières. En juin 1991, il préside le Conseil européen de Luxembourg qui jettera les bases du traité de Maastricht.

J. Santer a commencé sa carrière politique en 1972, en tant que secrétaire d'Etat aux affaires sociales et aux affaires culturelles. De 1979 à 1984, il est ministre des finances, du travail et de la sécurité sociale. □

Affiches pour l'Europe

A l'initiative du Bureau en Belgique de la Commission européenne, qui offre ce matériel aux établissements scolaires belges, ACTUAL-QUARTO a réalisé, avec la complicité du dessinateur Serdu, une série de 10 affiches-posters 60 x 80 cm en couleurs. Chaque affiche illustre de façon amusante, et explique brièvement, les thèmes suivants:

- L'Union européenne et le traité de Maastricht
- Le programme MEDIA
- Les sièges des institutions
- Etudier en Europe
- La monnaie unique
- La libre circulation des personnes
- Les langues
- La politique agricole
- L'Europe des régions

Seuls les frais relatifs à la diffusion et à l'envoi sont comptés par Actual-Quarto. Envoi des dix affiches sous étui carton: 150 FB.

ACTUALQUARTO
20 allée des Bouleaux
6280 Gerpinnes
Tél.: 071/21 61 53
Fax: 071/21 77 13



Robert Schuman

Dans une démocratie véritable, il y a une seule te à la liberté: les assises de l'Etat et de la société doivent rester à l'abri de la violence et des entreprises destructrices.

EURINFO est édité
par le Bureau en Belgique
de la Commission
européenne
73 rue Archimède
1040 Bruxelles
Tél. (02) 295 38 44

ILS ONT DIT OU ÉCRIT

On pourrait parler d'un "paradoxe global". Nous nous dirigeons vers un monde à l'économie en voie de globalisation alors qu'en même temps, la prise de décision devient nettement plus décentralisée. Ce à quoi nous devons prendre garde, c'est que cette décentralisation n'induit une nouvelle forme de nationalisme, lequel rime avec racisme. Dans ce village planétaire, nous n'arriverons à construire un ensemble équilibré qu'à la condition que les régions en soient un des éléments de fondation.

Jean-Luc Dehaene,
dans *Knack*,
6 juillet 1994

Les citoyens qui ne se sentent pas représentés au sein de leur propre parlement ne seront pas incités à voir l'Union européenne comme une perspective séduisante. Qui s'estime « étranger dans son pays » cherchera refuge auprès de « son peuple ». C'est pourquoi l'Europe ne peut se construire sur des Etats membres à la démocratie faible.

Paul Scheffer,
chroniqueur,
NRC Handelsblad,
8 juillet 1994

L'Europe, dont les populations sont les seules à avoir vraiment voyagé, est le continent le plus ambigu qui soit. On voit l'Européen désireux de se rencontrer soi-même, ailleurs de rencontrer l'autre: on le voit qui soit l'asservit – quelquefois même le détruit – soit l'écoute; mais on le voit toujours qui puise dans la rencontre des trésors de réflexion. C'est dans ce double mouvement qu'il faut découvrir la spécificité européenne. Quant aux raisons qui le sous-tendent, il en est une majeure: plus que tout autre habitant de la Terre, l'Européen doute.

Pierre Mertens,
écrivain, dans "La Revue
générale", numéro spécial
consacré à "Notre Europe"

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1994
CC-AH-94-007-FR-C

Layout et mise en page: Kaligram